

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
3 mai 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° CD751

présenté par  
M. Guy Bricout, Mme Auconie et M. Demilly

-----

**ARTICLE 25 BIS A**

À l'alinéa 2, après le mot :

« avitaillement »,

insérer les mots :

« en hydrogène, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure l'hydrogène dans le cadre d'action régional de déploiement de points de recharge de véhicules écologiques.